

A Remph.

Extrait.  
20. Mars 1670.

315

Pour ce qui regarde le mémoire touchant les <sup>parties</sup> de la <sup>de</sup> de la Pambou (dont ce ne covient pas la main)  
S. A. l'ajant ouï lire avec attention, a dit, que comme  
Monsieur de Buzo sur le depart, il lui donna ordre de garder  
ce qu'il y peut avoir d'importance, pour après en faire  
traiter, s'il y a lieu. Au regard d'Orange (autre que celle  
d'Espagne & d'Algerique) S. A. donne seulement un libé-  
re en aucun endroit. A la force, si le Roy la veut soulever, il n'y a  
rien qui puisse servir. Pour la surprise, on mande  
au Lieutenant qui commande, d'être sur ses gardes. Le Prince  
à dire ce que valent dire tout d'autres papiers dont parle  
ce bon Monsieur. C'est là qui led. S. Buzo s'informera le  
plus particulièrement. Et de ce que je ne sçay pourquoy vous  
ne nous nommez pas les gens avec qui vous traitez,  
ni ni de quoy s'il se peut.

